



RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le Centre Socioculturel Le Kiosque situé à Benet expérimente un service gratuit de prêt d'outils, de conseils et d'apprentissage en matière de bricolage : La Bricothèque

Porté par le Centre Socioculturel Le Kiosque, La Bricothèque a pour objectif de soutenir les habitants dans des projets d'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie en toute autonomie dans une démarche économe, solidaire et durable.

ART.1 ADHÉSION

1.1 L'emprunt des outils et la participation aux ateliers se font obligatoirement et automatiquement après l'adhésion à La Bricothèque du Centre Socioculturel Le Kiosque.

1.2 Les modalités d'inscription, l'adhésion, la liste des outils en prêt et le programme des ateliers sont consultables sur le site internet du Centre Socioculturel Le Kiosque et également sur la page Facebook.

1.3 La participation aux ateliers se fait sur inscription selon les places disponibles.

ART.2 MODALITÉS

2.1 Toutes personnes souhaitant bénéficier des prêts doit rencontrer l'animateur responsable des emprunts afin que celui-ci puisse collecter les informations nécessaire pour l'adhésion.

2.2 La réservation des outils électroportatifs est possible en contactant le Centre Socioculturel Le Kiosque, au plus tard une semaine avant la date d'emprunt. L'emprunteur devra récupérer l'outil électroportatifs réservé le jour j. Le jour j étant dépassé, l'outils sera considéré comme disponible à l'emprunt. Il n'y a aucune réservation possible pour le reste de l'outillage.

2.3 La Tout emprunt est précédé d'explication du fonctionnement et de conseils d'utilisation de l'outil par l'animateur responsable, chargé par ailleurs d'enregistrer les entrées et sorties des outils.

2.4 L'état de l'outil prêté sera contrôlé à son retour par l'animateur responsable.



RÉGLEMENT INTÉRIEUR

ART.3 DURÉE DU PRÊT

3.1 Les outils et/ou machine de La Bricothèque sont prêtés pour une durée de 7 jours.

3.2 Pour chaque dépassement de durée, non signalé, l'emprunteur devra s'acquitter de 2 euros de pénalité pour jour ouvré..

ART.4 UTILISATION DE L'OUTIL EMPRUNTÉ

4.1 Tout outil est testé avant l'emprunt et à la restitution par l'animateur de La Bricothèque.

4.2 L'emprunt d'un outil est exclusivement à usage personnel. Son exploitation commerciale, professionnelle ou illicite est strictement interdite. Elle engage la responsabilité de l'emprunteur. Le Centre Socioculturel décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme.

4.3 Le prêt à toute autre personne est formellement interdit.

4.4 En cas de détérioration ne résultant pas de l'usure normale, et en cas de perte ou de vol, le chèque de caution sera restitué contre un chèque équivalant aux frais de réparation ou de remplacement.

ART.5 RESPONSABILITÉ CIVILE

Le Centre Socioculturel Le Kiosque décline toute responsabilité en cas d'accident survenu lors de l'utilisation du matériel emprunté à La Bricothèque.

FAIT À BENET, LE/...../20....

Nom, Prénom et signature
Pour l'adhérent :

Nom, Prénom et signature
Pour le Centre Socioculturel :